

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Date de convocation du Conseil municipal : 01/07/2019

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. LAPORTE André, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme RECHE Arianne, M. ROUX Bernard, M. VIDAL Guy, M. CAUMON Patrice; Adjoints, M. MARTY José, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, M. DOCHE Patrick, Mme LAFAGE Edith, M. FOISSAC Michel, M. GUINOT Gérard, Mme BATAILLE Nadine, Mme ROUMIGUIE Colette, M. DELEU Jean-Michel, M. LAPEZE Yannick, M. MAITREAU Yves, M. FERRÉ Gérard, Mme RENOUX Martine et M. SAVAGE Edward,

Absents Excusés : Mme WILLIAMS Rosamund qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, M. MURET Jean-Luc, M. LAPLANCHE Adrien qui a donné pouvoir à Mme RECHE Arianne, M. BARRES Roland qui a donné pouvoir à M. LAPEZE Yannick, Mme SENSI Claudine, M. LYE Pierre-Yves, Mme SAURAT Anna, M. BECQUART Alain qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José.

Absents : Mme MONTAGNAC Martine, M. THOMAS Christian, Mme MARTIN-CASPARI Marie-Claude, M. ROUSSEL Olivier, Mme LOUBATIERES Georgette, M. GARDES Gérard, M. QUEBRE Maurice, M. BOUDET Thierry, M. GERDOLLE Philippe, M. DARGERRE Dominique, M. DHENNIN Pierre, Mme FAURÉ Éliane, Mme LACOMBE Pauline et M. LAGARD Ludovic.

Secrétaire : Mme LAFAGE Edith.

Le compte-rendu et le Procès-verbal de la séance précédente sont adoptés à l'unanimité.

1/ DÉLIBÉRATION 2019/043 : CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la saisine du Comité Technique en date du 1^{er} juillet 2019 ;

CONFORMÉMENT à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

COMPTE TENU du souhait d'un agent de réduire son temps de travail

Le Maire propose à l'assemblée,

- DE SUPPRIMER L' EMPLOI SUIVANT AU 8 JUILLET 2019:

* 1 Poste d'Adjoint Technique -35H-

- ET DE CREER L' EMPLOI SUIVANT AU 9 JUILLET 2019:

* 1 Poste d'Adjoint Technique -20H-

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident :

- **DE SUPPRIMER** l'emploi ci-dessus :

- **DE CREER** l'emploi ci-dessus

- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des effectifs,

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

2/ DÉLIBÉRATION 2019/044 : CREATION D'UN EMPLOI POUR UN BESOIN SAISONNIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent des services techniques a diminué son temps de travail et qu'il convient de le remplacer durant la saison estivale.

Il propose donc, pour faire face à ce besoin saisonnier, de créer un emploi à temps non complet d'adjoint technique territorial : *du 9 Juillet au 31 Août 2019 à raison de 21 heures par semaine.*

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0
--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** la création de cet emploi d'adjoint technique territorial pour un besoin saisonnier sur la base de l'échelon 1, indice : IB 348, IM 326.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités réglementaires de recrutement et de nomination des agents concernés.
- **DECIDE** qu'il pourra être demandé à l'agent d'effectuer des heures complémentaires selon les besoins du service et que ces heures leur seront rémunérées.
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2019.

3/ DÉLIBÉRATION 2019/045 : TARIFS SORTIES A.L.S.H. « LES PETITS RAPPORTEURS »

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'A.L.S.H « Les petits rapporteurs » va proposer des sorties aux enfants lors de son programme pour les vacances d'été 2019

Il est donc nécessaire de fixer une tarification. Les sorties proposées sont :

- une sortie Accrobranche à Saint-Antonin Noble Val pour un tarif de 18€
- une sortie au parc ANIMAPARC à Toulouse pour un tarif de 18€
- un séjour de 2 jours à VALRANCE dans l'Aveyron pour un tarif de 50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0
--

- **ADOPTÉ** les tarifs ci-dessus

4/ DÉLIBÉRATION 2019/046 : DECOUPAGE ELECTORAL/ SUPPRESSION ET CREATION DES BUREAUX DE VOTE ET EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE

IL convient de procéder à la modification des bureaux de vote et des emplacements d'affichage à compter du 1^{er} Janvier 2020 sur le nouveau territoire communal.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal,

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0
--

- **DECIDE DE SUPPRIMER** les 2 bureaux de vote ci-dessous :

NUMERO DE BUREAU	LIEU DE VOTE	ELECTEURS CONCERNÉS	NOMBRE ELECTEURS
1	MONTCUQ EN QUERCY BLANC Espace d'animation –grande salle	ELECTEURS DU SECTEUR MONTCUQ	930
2	MONTCUQ EN QUERCY BLANC Espace d'animation-petite salle	ELECTEURS DU SECTEUR BELMONTET-LEBREIL-SAINTE CROIX-VALPRIONDE	428

- **APPROUVE** la création d'un bureau de vote comme suit :

1	MONTCUQ EN QUERCY BLANC Espace d'animation	TOUS LES ELECTEURS DE LA COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY BLANC	1358
----------	--	---	-------------

- **APPROUVE** la création d'un emplacement d'affichage électoral: MONTCUQ EN QUERCY BLANC :
Allée des Marronniers

5/ DÉLIBÉRATION 2019/047 : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DEUX ENQUETES PUBLIQUES PREALABLES AU CLASSEMENT, DECLASSEMENT ET A L'ALIENATION DE VOIES ET DE CHEMINS RURAUX

Cette délibération annule et remplace la délibération du 4 Juin 2019 (N° 2019-038)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune envisage de procéder à deux enquêtes publiques nécessaires au classement, déclassement, ouverture de chemins ruraux ainsi qu'à l'aliénation de voies et de chemin ruraux.

Il précise que ces enquêtes débiteront en Septembre 2019 et qu'un commissaire enquêteur sera désigné comme chargé de procéder à deux enquêtes publiques règlementaires concernant :

1^{ERE} ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'ALIENATION DE CHEMINS RURAUX :

- **Sur la Commune déléguée de MONTCUQ :**

- 1/ aliénation d'une partie du chemin rural dit « Montcuq à Lartigue » sis lieu-dit Cimetière de Saint-Privat
- 2/ aliénation d'une partie du chemin rural dit « chemin du Moulin » sis lieu-dit Belledent
- 3/ aliénation d'une partie du chemin rural de Brocard à Lascabanes et d'une partie du chemin rural de Brocard à Bazergues, sis lieudit Brocard.

- **Sur la Commune déléguée de SAINTE-CROIX**

- 4/ aliénation d'une partie du chemin rural dit « chemin des Fontanelles » sis lieu-dit Pech de Maux

- **Sur la Commune déléguée de VALPRIONDE**

- 5/ aliénation d'une partie du chemin rural dit « la Serre à Barry » sis lieu-dit Paillas
- 6/ aliénation d'une partie du chemin rural de La Longagne

- **Sur la Commune déléguée de BELMONTET**

- 7/aliénation d'une partie du chemin rural dit « chemin la rivière du pech » sis lieu-dit La rivière du Pech

- **Sur la Commune déléguée de LEBREIL**

- 8/ aliénation d'une partie du chemin rural dit de « St-Félix à Caminel » sis lieu-dit Caminel

2^{EME} ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE :

- **Sur la Commune déléguée de MONTCUQ :**

- 9/ déclassement et aliénation de parties de la Place du Sol
- 10/déclassement et aliénation d'une partie de la Place du Faubourg St-Privat

11/ déclassement et aliénation de parties de la Place de la République

12/ déclassement et aliénation d'une partie de la Place du Faubourg de Narcès

13/déclassement et aliénation d'une partie de la rue de l'Eglise

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le lancement de ces deux procédures d'Enquête Publique
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire, pour désigner par arrêté municipal le Commissaire Enquêteur, procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces à l'exécution de cette enquête.

6/ DÉLIBÉRATION 2019/048 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 : INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative pour :

- * ouvrir une ligne budgétaire pour l'aménagement du site de la tour : il convient de reprofiler le talus sous la tour pour des raisons de sécurité et de poser un garde corps sur le muret à l'entrée du collège
- * installer un branchement d'eau à l'abri pèlerins place du sol
- * payer des matériaux supplémentaires pour la clôture du skate-park
- * acheter des climatiseurs pour l'école primaire et l'ALSH

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

- **ACCEPTTE le virement de crédits suivants**

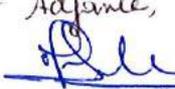
ARTICLE DE PROVENANCE		SOMME	ARTICLE A APPROVISIONNER	SOMME
2148-320	Toilettes tour	-13 000€	2151-321 : Aménagement place du sol (branchement d'eau)	+850€
			2151-358 : Aménagement site de la tour *reprofilage du talus SAINT PIERRE : 3600€ *Garde Corps sur muret collège LACOMBE : 4360€	+9 000€
			2113-335 : Skate park	+ 1000€
			2184-244 : mobilier école primaire	+ 2150€
TOTAL		-13 000€	TOTAL	+ 13 000€

QUESTIONS DIVERSES : Voir le procès verbal du secrétaire de séance.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance publique.

Fait à MONTCUQ, le 9 Juillet 2019



Pl Le Maire, et par délégation
La 1^{ère} Adjointe,

Marie-Josée SABEL